

Proposition présentée par la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève :

M^{mes} et MM. Alexis Barbey, Pierre Eckert, Sylvie Jay, Fabienne Monbaron, Adrien Genecand, Grégoire Carasso, Amanda Gavilanes, Alberto Velasco, Adrienne Sordet, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Daniel Sormanni, André Python, Rémy Pagani, Patrick Hulliger

Date de dépôt : 13 novembre 2020

Proposition de motion

pour favoriser les projets de centrales solaires participatives à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le Plan climat cantonal, volet 1 – Etat des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques ;
- le Plan climat cantonal, volet 2 – Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques 2018-2022 ;
- le cadastre solaire du Grand Genève ;
- le renforcement du Plan climat cantonal annoncé le 4 décembre 2019 par le Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir activement les projets de centrales solaires participatives ;
- à faciliter l'accès aux toitures nécessaires, notamment en allégeant les normes réglementaires et pratiques administratives pertinentes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'urgence climatique nécessite des actions rapides et d'envergure. Demain, c'est déjà 2030, date limite selon l'engagement de l'Etat (volet 1 du Plan climat cantonal pour diminuer de 40% les gaz à effet de serre par rapport à 1990¹, objectif revu à 60% lors de l'annonce du renforcement du Plan climat cantonal le 4 décembre 2019².

De nombreux habitants du canton souhaitent participer activement au développement des moyens permettant la lutte contre le réchauffement climatique. Pour les propriétaires de leur logement, il est assez facile de construire des surfaces de panneaux photovoltaïques, d'obtenir des subventions et des déductions fiscales, si bien que les retours sur investissement sont intéressants. Les locataires peuvent souscrire à de l'électricité Vitale Vert de SIG, qui permet la promotion des énergies renouvelables locales, mais s'ils cherchent à investir, ils n'ont que peu de solutions leur permettant de matérialiser leur volonté d'engagement.

Ce que propose cette motion est donc justement de favoriser cette solution d'engagement : pouvoir contribuer à un investissement dans le solaire en permettant à toute citoyenne et tout citoyen d'acheter des mètres carrés de surface de panneaux d'une centrale solaire photovoltaïque qui sera construite sur une surface de toiture dans le canton.

D'autre part, les grandes entreprises, suite à la libéralisation du marché de l'électricité, ont la possibilité d'acheter du courant meilleur marché que ce que proposent les SIG, ce qui conduit à une perte de clients SIG, un phénomène qui tend d'ailleurs à prendre de l'ampleur. Des entreprises, grâce à cette libéralisation, peuvent donc fonctionner au courant français nucléaire ou allemand (charbon), ce qui va à l'encontre de l'expression de différents votes populaires (L'énergie – notre affaire, Stratégie énergétique 2050, etc.) et s'apparente aux investissements des banques et des caisses de pensions sur les énergies fossiles dénoncés par le mouvement des jeunes pour le climat. Pour ces entreprises, la motion a également pour vocation de réorienter la consommation d'énergie électrique vers des sources photovoltaïques locales.

¹ <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1>

² <https://www.ge.ch/document/communiqué-presse-du-conseil-etat-du-4-decembre-2019>

L'Etat de Genève et les Services industriels ont produit un cadastre solaire³ qui montre que la surface utilisable à Genève est considérable avec un potentiel d'une puissance de 659 mégawatts, sur l'ensemble du canton. Cette version initiale du cadastre solaire genevois qui est en cours de mise à jour représente donc environ 3 942 475 m² ou 358 terrains de football, pour un potentiel de production équivalent à presque deux fois celui de la centrale nucléaire de Beznau (360 MW). Valoriser ce potentiel représenterait un investissement d'environ 1,5 milliard de francs (proche de celui du CEVA).

Selon SwissSolar⁴, il y a environ 85 000 installations photovoltaïques en Suisse, pour une puissance totale installée fin 2018 de 2173 MW et environ 13 millions de mètres carrés de surface, soit 1182 terrains de football de 11 000 m². La production totale d'électricité photovoltaïque est de 1945 GWh soit la consommation de 486 000 ménages à 4000 kWh/an, sans autre subvention fédérale que la redevance unique. Pourtant, la part de l'électricité photovoltaïque dans la consommation électrique a pratiquement doublé entre 2015 et 2018 et représente 3,38% de la consommation d'électricité du pays.

L'utilisation de l'énergie électrique continuera à être importante avec l'accroissement de l'électromobilité et du numérique, même si tous les efforts pour une consommation rationnelle de cette énergie doivent se poursuivre. Le remplacement de l'électricité provenant du nucléaire doit donc passer par une multiplication des sources renouvelables, dont le photovoltaïque.

La construction est rapide, car une fois les démarches administratives résolues et les autorisations obtenues, il faut entre 4 et 6 semaines pour construire une grande centrale. La conséquence d'un tel développement serait de fournir beaucoup de travail à de nombreuses entreprises locales : installateurs solaires, électriciens, architectes, etc.

Il existe d'autre part un avantage à la mutualisation des installations, car le rendement financier par m² est fortement dépendant de la surface de panneaux. Les estimations de rendement, en regard du prix de construction de centrales solaires photovoltaïques⁵, montrent en effet que les centrales solaires sont actuellement rentables à partir de 150 mètres carrés.

³ <https://sitg-lab.ch/solaire/>

⁴ https://www.swissolar.ch/fileadmin/user_upload/Solarenergie/Fakten-und-Zahlen/Branchen-Faktenblatt_PV_CH_fr.pdf

⁵ Solstis 2020 : <https://solstis.ch/fr/>

| | Puissance | Surface | Prix de constr. | Rendement annuel | Prix au m ² | RU (rétribution unique, soutien fédéral) | à charge de BS |
|----|-----------|--------------------|-----------------|------------------|------------------------|--|--------------------------|
| 1. | CS 3kWc | 16 m ² | 11'000.- | 3'000kWh/an | m ² = 688.- | 3'300.- ou au m ² = 206.- | 688 - 330 - 206 = -152.- |
| 2. | CS 10kWc | 45 m ² | 25'000.- | 10'000kWh/an | m ² = 556.- | 7'500.- ou au m ² = 167.- | 556 - 330 - 167 = -59.- |
| 3. | CS 30kWc | 150 m ² | 55'000.- | 30'000kWh/an | m ² = 367.- | 16'500.- ou au m ² = 110.- | 367 - 330 - 110 = 73.- |
| 4. | CS 100kWc | 450 m ² | 150'000.- | 100'000kWh/an | m ² = 334.- | 45'000.- ou au m ² = 100.- | 334 - 330 - 100 = 96.- |

La première invite de cette motion consiste à faire que l'Etat soutienne activement les projets de centrales solaires participatives. Il faut entendre par là qu'une installation photovoltaïque de surface assez grande (par exemple 50 m²) soit financée par plusieurs contributeurs en termes d'investissement. La rétribution passe par la mise à disposition annuelle d'un quota d'énergie à faire valoir sur la facture d'électricité par exemple. D'autres modèles sont aussi possibles, par exemple pour un groupe des villas qui autoconsomment l'énergie de l'installation commune.

Un exemple typique de centrale participative est le projet que les SIG ont conduit avec l'offre Mon m² solaire, qui permet de souscrire une part solaire dans l'une des centrales participatives du canton (salle omnisport du Petit-Lancy et toit du Stade de Genève). Cela permet à tout un chacun de produire et de consommer son électricité solaire sans avoir à installer de panneaux chez soi. La souscription d'une part solaire vaut 330 francs et permet de bénéficier de 100 kWh d'électricité par an durant 20 ans. Au total, ce sont plus de 6000 parts solaires qui ont ainsi été souscrites par des Genevoises et des Genevois.

Il n'y a actuellement plus de parts à souscrire, mais les SIG développent d'autres installations. Quelques acteurs privés sont également actifs sur ce marché participatif. Toutefois, pour accélérer le processus, il sera utile que d'autres acteurs entrent en jeu. La motion incite donc l'Etat à soutenir le développement des offres existantes et à en créer de nouvelles.

La deuxième invite consiste à faciliter l'accès aux toitures nécessaires, notamment en allégeant les normes réglementaires et pratiques administratives pertinentes. Comme mentionné au début de cet exposé, il n'y a que peu de surfaces utiles qui sont actuellement pourvues de panneaux. Les obstacles peuvent être de nature économique ou administrative. Cette invite demande donc d'analyser la nature de ces obstacles et, le cas échéant, de les lever.

Sur la base de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette motion.